

L'ÉCHO DU CONSEIL



NUMÉRO 2



Dans ce numéro

Avec un ordre du jour allégé, c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a occupé l'essentiel des débats de ce Conseil Municipal. Vos élus ont passé ce ROB à la loupe.

La démocratie Pradétane en question

[Page 1](#)

Le Rapport d'Orientation Budgétaire : un ROB qui se dérobe

[Page 2](#)

Quel avenir pour le port des Oursinières ?

[Page 2](#)

Des questions sans réponses

[Page 2](#)

Syndicat intercommunal des sports de glace, ça patine encore

[Page 3](#)

Le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

[Page 3](#)

La démocratie pradétane en question

Dès l'ouverture du Conseil Municipal Denis TENDIL a pris la parole pour interpeller le Maire sur l'arrêt des retransmissions vidéo des séances du conseil. Comment les Pradétans peuvent-ils être informés des sujets qui sont traités ? La retransmission vidéo du conseil municipal a été un progrès de la vie démocratique locale, la levée des dernières restrictions sanitaires ne doit pas être un prétexte pour supprimer l'accès de nos concitoyens à nos débats publics. Peut-être que nos questions pertinentes dérangent, raison pour laquelle elles obtiennent peu de réponses.

Toujours sur la ligne de la démocratie locale, Denis TENDIL a dénoncé les effets d'annonces du budget participatif lancé en 2018. 29 projets retenus, 14 non réalisés ou toujours en cours d'étude. Sans compter les projets qui rentrent dans le cadre de l'entretien du patrimoine de la commune et qui devraient être, dans

le cadre d'une bonne gestion, à l'initiative de la municipalité comme par exemple le réaménagement des toilettes du Parc Cravéro pour 40 000€. Autre gabegie, concernant le projet des 100 arbres plantés dans toute la ville prévu en 2020, seulement 20 ont été plantés pour 30 000€ alors que la Région SUD-PACA a lancé le plan « 1 million d'arbres plantés d'ici 2021 » proposant une subvention à hauteur de 80%.



DENIS TENDIL

Le Rapport d'Orientation Budgétaire : un ROB qui se dérobe



VALÉRIE RIALLAND

Valérie RIALLAND rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire est un axe majeur d'une collectivité territoriale qui doit permettre au-delà de l'évaluation des recettes et des dépenses de fixer un cap, de programmer les investissements futurs, les orientations.

D'où le titre : rapport d'orientation budgétaire. C'est cela qui doit alimenter le débat, plutôt que des successions de chiffres jetés sur un diaporama pour noyer le poisson.

Non, la vie d'une collectivité n'est pas un long fleuve tranquille où vogue ça et là le navire, au fil de l'eau. Il faut un capitaine avec une boussole et qu'il sache au moins s'en servir.

«Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va» (Sénèque).

Cette citation caractérise assez bien le document qui nous est présenté, on ne voit pas où on va ! Nous devrions pouvoir cerner le projet politique inscrit en filigrane dans ce budget, avoir une idée des masses engagées dans chaque domaine.

Où sont passés les projets annoncés à l'occasion des vœux du Maire ? En effet l'article 4 du ROB nommé investissement nous interroge. Après avoir écouté les annonces, où sont inscrits la ressourcerie, la cave vinicole, la vidéo protection, le sentier du littoral, le plan vélo et le port ?

Quel avenir pour le port des Oursinières ?

Au cours des vœux du Maire, il a été annoncé que des réunions publiques et groupes de travail seraient mis en place afin d'informer la population sur les phases du projet, tant administratives que techniques.

Pourtant, dans le ROB présenté, le port est le grand absent ! La requalification du port doit être appréhendée globalement et de ce fait elle comporte une implication municipale. Exemple : la rénovation de la digue. Le port des Oursinières est un site emblématique de la commune, c'est le patrimoine des pradétans, il mérite plus de considération dans cette présentation de budget.

Au regard du cahier technique du marché public portant sur la maîtrise d'œuvre pour la requalification du quartier des Oursinières au Pradet, aucune réunion publique ni même aucun groupe de travail ne sont prévus alors que la réception des offres a été clôturée le 30 janvier dernier. Il est précisé dans le cahier technique du marché (en page 51 sur 53 du CCTP), des délais d'exécution de mission très courts : 15 jours pour la validation d'un scénario par le maître d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre, c'est déjà la conduite opérationnelle des travaux !

Dans ce fameux cahier technique plusieurs scénarios sont présentés.

Concernant la capitainerie, la mise aux normes peut aller jusqu'à la déconstruction de celle-ci avec déplacement des services sur un autre bâtiment. La restructuration de l'espace devant la capitainerie a pour but de libérer des espaces dans le domaine portuaire pour la création de places supplémentaires .

Concernant l'aire de carénage, cela peut aller jusqu'à la suppression de l'aire en vue de créer éventuellement de nouvelles places d'amarrage.

Ainsi, il est clair les pradétans n'auront absolument pas leur mot à dire puisque la consultation publique n'aura pas lieu. Les délais imposés ne laissent place à aucune concertation avec la population. Nous sommes bien loin de l'attente des pradétans et des usagers du port, cette situation démontre que derrière les grands discours de concertation, de transparence, de démocratie, se trouve une coquille vide.



Les questions sans réponses

Vos élus ont interpellé le Maire avec de nombreuses questions restées sans réponse, en voici un extrait :

Subvention d'aide à la production de logements sociaux, pourrait-on avoir connaissance du rapport du préfet, rapport obligatoire chaque année ?

Travaux de mise aux normes et d'amélioration des locaux communaux. Quels sont les bâtiments communaux qui bénéficient de ces travaux ?

Pose de panneaux photovoltaïques annoncée à l'occasion des vœux 2023. Sur quels bâtiments ?

Quels sont les aménagements complémentaires prévus pour Pagnol qui coûtent 1 700 000 € ? Est-ce en plus de tout ce qui a déjà été voté ?

Syndicat intercommunal des sports de glace, ça patine encore



MARTINE CABOT



À l'ordre du jour de cette séance, les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal des sports de glace ont été présentés aux élus pour approbation.

Martine CABOT a relevé plusieurs coquilles et contradictions : le nombre de délégués représentant les communes adhérentes au syndicat, l'absence d'organigramme, une erreur sur la présence des délégués ayant pris part à la délibération approuvant les statuts et aucune trace de Mme BIASUTTO pourtant désignée déléguée titulaire par le conseil municipal en 2020. Lorsque la délibération soumise au Conseil Municipal a été préparée, y-a-t-il eu une relecture ? Il-y-a de quoi s'interroger. À cette question la réponse du Maire fût stupéfiante : « vous n'avez qu'à écrire à La Garde ! ». À se demander à quoi sert d'avoir un Maire qui nous renvoie sur la commune voisine. À moins que le conseil municipal soit considéré comme une simple chambre d'enregistrement ?!

Ce retour sur le Syndicat intercommunal des sports de glace a remis en perspective l'imbroglio normatif que pose la Délibération n°76 du 14 juin 2021 avec les réponses incohérentes apportées par Mme CLOPIN lors du conseil municipal du 12 décembre 2022.

Il a bien été compris que la délibération du mois de juin 2021 avait pour but d'autoriser M. le Maire à négocier un accord de sortie du syndicat et d'y apposer sa signature. Les arguments avancés à l'époque (les contraintes budgétaires que subissait la Commune du Pradet et les projets à venir qu'il fallait financer) ne semblent plus recevables.

Le revirement du Maire à ce sujet pose un problème avec l'ordonnancement juridique qui engage la commune.

Pourquoi donc ne pas soumettre au conseil une délibération pour abroger la sortie du syndicat ?

Il est inacceptable de devoir se contenter d'une réponse évasive telle que rapportée page 41 dans le compte rendu du conseil municipal de décembre dernier : « même si on avait pris une délibération de principe à l'époque, la sortie du Syndicat de la patinoire aujourd'hui n'est plus d'actualité »

Nous demandons instamment au Maire de sortir la commune de cette insécurité juridique plutôt que de se retrancher derrière l'hypothétique annonce de la reprise du syndicat par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Viviane TIAR, malheureusement empêchée, a par l'intermédiaire de ses collègues demandé des précisions sur la réunion d'installation ou plutôt de réinstallation du CLSPD attendue depuis janvier 2022.

Pour rappel, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est en sommeil depuis 2014 alors que la loi du 5 mars 2007 le rend obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants. Le CLSPD par sa composition (Maire, Préfet, Procureur de la République, Président du Département, Président de la Métropole, représentants d'association œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, d'aide aux victimes, de l'action sociale, ...) constitue un outil efficace pour lutter contre l'insécurité,

prévenir la délinquance, apporter de l'aide aux victimes, améliorer la tranquillité publique. Il est réellement dommageable de trainer depuis tant d'année car la vocation du CLSPD s'inscrit d'abord dans la prévention afin d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes en difficultés dans la délinquance.

Même si dans son intervention Monsieur VENNET a rappelé la mission du CLSPD, aucune date n'a été donnée quant à sa réinstallation. La réponse est uniquement tournée vers la répression. Même si elles sont utiles pour élucider les affaires, les caméras n'empêchent pas les délits. La commune a souffert d'une vague d'incivilité l'été dernier qui aurait été contenue avec un accompagnement adapté des jeunes livrés à eux-mêmes.



VIVIANE TIAR

Pour les Pradétans

213 chemin de l'Artaudé
83220 Le Pradet

Téléphone : 06 95 17 41 65

Courriel : pourlespradetans@gmail.com

Directeurs de la publication :

Valérie Rialland, Viviane Tiar,
Martine Cabot et Denis Tendil



Vous souhaitez un complément d'information sur un de ces sujets ou sur un autre thème ?

Contactez nos élus à l'adresse de l'association, ils reviendront vers vous rapidement.